



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

MARCK

Nature du document	Principal *	Eau *	Assainissement	Camping *	Lotissement *	ZAC *	Budget CCAS	Autre (préciser)	Autre (préciser)
- Budget primitif 2019							X		
- Compte administratif									
Délibération d'affectation des résultats									
Délibération d'approbation du compte administratif									
- Compte de gestion									
Délibération d'approbation du compte de gestion									
- Budget supplémentaire									

* Cocher les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration) :

Cachet de la collectivité et signature du maire ou du président	Cachet de la préfecture ou de la sous préfecture et date de réception
	

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il est voté pour l'année civile et doit être voté avant le 15 avril.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.

1) Priorités du budget

L'élaboration du budget primitif 2019 s'est faite sur les priorités suivantes :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une recherche active de subventions auprès de nos partenaires (le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, ANDES).

2) La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 274 723,34€ soit un budget en hausse de 0,30% par rapport à celui de 2018.

Les prévisions prennent en compte :

- Les dépenses liées au fonctionnement de l'épicerie sociale ainsi qu'à ses activités
- La continuité des bourses diverses à savoir : la bourse au permis de conduire pour les jeunes marckois âgés de 15 à 25 ans, la bourse à la mobilité internationale et la bourse à l'accession à la propriété
- Les charges de personnel
- Les frais de transports pour les seniors et demandeurs d'emploi marckois.

Les dépenses se décomposent comme suit:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP		
		2018	2019	Variation
011	Charges à caractère général	97 092,00	91 289,00	- 5,98%
012	Charges de personnel	138 300,00	147 300,00	6,51%
65	Autres charges de gestion courante	30 800,00	30 800,00	0,00%
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	4 011,96	2 890,34	- 27,96%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		270 203,96	272 279,34	0,77%
042	Opérations d'ordre - transfert entre sections	3 702,00	2 444,00	- 33,98%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 702,00	2 444,00	- 33,98%
TOTAL		273 905,96	274 723,34	0,30%

Le chapitre 011 comprend les charges à caractère général et enregistre les dépenses liées au fonctionnement de l'épicerie sociale (alimentation, hygiène, eau, électricité, carburant, les fournitures et petits équipements pour les ateliers, les cotisations, le colis de Noël, les sorties pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale...) ainsi que le repas gratuit pour les aînés marckois et la participation au transport des personnes âgées et des demandeurs d'emploi. On constate une baisse de 5,98% du fait de:

- la suppression de crédits pour les frais d'annonce liés au marché public
- la suppression de crédits pour la création de catalogue (dossier de subvention refusé par la Caisse d'Allocations Familiales en 2018)
- l'ajustement des crédits pour les transports collectifs
- l'ajustement des crédits concernant la réalisation du repas de septembre pour les aînés marchois et du colis de Noël pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Le Chapitre 012 enregistre les dépenses liées aux charges de personnel et les cotisations URSSAF pour les membres du conseil d'administration.

Le Chapitre 65 concerne les dépenses liées aux différentes bourses (permis de conduire, accession à la propriété, mobilité internationale), aux secours d'urgence et à la participation des frais logistiques ANDES.

Des crédits sont inscrits au chapitre 022 pour couvrir d'éventuelles dépenses imprévues.

Le Chapitre 042 concerne les opérations d'ordre : ce sont des opérations budgétaires sans flux de trésorerie. Il s'agit des écritures liées aux amortissements.

Les recettes se décomposent comme suit:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	BP		
		2018	2019	Variation
013	Variation de stock	5 000,00	5 000,00	0,00%
70	Produits de services	8 700,00	8 300,00	- 4,60%
74	Dotations et participations	253 000,00	254 200,00	0,47%
77	Produits exceptionnels	1 500,00	1 000,00	- 33,33%
Total des recettes réelles de fonctionnement		268 200,00	268 500,00	0,11%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (002)		5 705,96	6 223,34	9,06%
TOTAL		273 905,96	274 723,34	0,30%

Le Chapitre 013 concerne le stock de marchandises à l'épicerie sociale au 31/12/2019.

Le Chapitre 70 : concerne les produits de services :

- le reversement d'un tiers des produits des concessions cimetières perçus par la commune
- les recettes concernant l'obtention ou le renouvellement des cartes de bus pour les personnes de plus de 65 ans étant non imposables et résidant sur la commune
- les produits liés à la vente d'alimentation et de produits d'hygiène et d'entretien de l'épicerie sociale.

Le Chapitre 74 enregistre les subventions et participations provenant du Département, de la Commune, de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et d'ANDES.

Le Chapitre 77 enregistre les produits liés au repas des Aînés marchois et les cartes cadeaux données par le fournisseur AUCHAN en compensation de la remise de 5% prévue au marché.

L'article 002 concerne l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2018.

3) La section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 20 445,31€. La section d'investissement comme la section de fonctionnement doit être présentée en équilibre.

Les dépenses se décomposent comme suit:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019		
Opération/chapitre	Libellé	BP 2019
Opération 9002	Opérations d'équipements	18 945,31
27	Autres immobilisations financières	1 500,00
TOTAL		20 445,31

Elles concernent :

- l'inscription de crédits pour des aides remboursables (chapitre 27)
- les dépenses d'équipement (opération 9002) : inscription de crédits pour équilibrer la section et répondre aux demandes formulées, à savoir :
 - l'acquisition d'un scanner pour l'épicerie sociale
 - l'acquisition d'ordinateurs pour le CCAS.

Les recettes se décomposent comme suit:

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019		
Chapitre	Libellé	BP 2019
001	Excédent reporté n-1	16 216,31
10	Dotations	285,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00
040	Opérations d'ordre	2 444,00
TOTAL		20 445,31

L'excédent d'investissement 2018 est reporté au Budget Primitif 2019 pour un montant de 16 216,31€ (article 001).

Le Chapitre 10 enregistre le fonds de compensation de la TVA de l'exercice 2017.

Le Chapitre 040 concerne les dotations aux amortissements.

Le Chapitre 27 enregistre le remboursement d'aides attribuées à des personnes en difficulté financière.

4) Montant du budget consolidé :

Le montant du budget consolidé est égal à **295 168,65€**.

5) Les principaux ratios :

RATIOS	Valeurs BP 2019
Nombre d'habitants au 01/01/2019	10 889
Dépenses réelles de fonctionnement/population	25,00
Produits des impositions directes/populations	0
Recettes réelles de fonctionnement/population	24,66
Dépenses d'équipement brut/population	1,74
Encours de dette/population	0
DGF/population	0
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,10%
Dépenses de réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	101,40%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	7,05%
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- VILLE DE MARCK (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26620548300016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CALAIS MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : CCAS DE MARCK EN CALAISIS (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	32
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	45
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	46
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	50
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
A4 - Etat des provisions	57
A5 - Etalement des provisions	58
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	59
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	60
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	62
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	63
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	64
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	65
A8 - Etat des charges transférées	66
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	67

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	68
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	69
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	70
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	71
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	72
B1.6 - Etat des engagements reçus	73
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	74
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	75
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	76
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	77

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	78
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	80
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	81
C3.2 - Liste des établissements publics créés	82
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	83
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	85
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

CODE INSEE	VILLE DE MARCK CCAS DE MARCK EN CALAISIS	BP 2019
------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
--	--------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10889
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	56
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier

Informations financières - ratios -(2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	25,00	
2	Produit des impositions directes/population	0,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	24,66	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,74	
5	Encours de dette/population	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54,10%	
8	Coefficient de mobilisation de potentiel fiscal	0	
9	Dépenses de fonct, et remb,dette en capital/recettes réelles de fonct	101,40%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	7,05%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartitions de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2, et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	274 723,34	268 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 223,34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		274 723,34	274 723,34

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	20 445,31	4 229,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 216,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		20 445,31	20 445,31

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		295 168,65	295 168,65
----------------------------	--	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	97 092,00	0,00	91 289,00	91 289,00	91 289,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	148 300,00	0,00	147 300,00	147 300,00	147 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 800,00	0,00	30 800,00	30 800,00	30 800,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		276 192,00	0,00	269 389,00	269 389,00	269 389,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 011,96		2 890,34	2 890,34	2 890,34
Total des dépenses réelles de fonctionnement		280 203,96	0,00	272 279,34	272 279,34	272 279,34
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 702,00		2 444,00	2 444,00	2 444,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 702,00		2 444,00	2 444,00	2 444,00
TOTAL		283 905,96	0,00	274 723,34	274 723,34	274 723,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 700,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	263 000,00	0,00	254 200,00	254 200,00	254 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		276 700,00	0,00	267 500,00	267 500,00	267 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		278 200,00	0,00	268 500,00	268 500,00	268 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		278 200,00	0,00	268 500,00	268 500,00	268 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 223,34
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 444,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	17 285,40	0,00	18 945,31	18 945,31	18 945,31
	Total des dépenses d'équipement	17 285,40	0,00	18 945,31	18 945,31	18 945,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 785,40	0,00	20 445,31	20 445,31	20 445,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	18 785,40	0,00	20 445,31	20 445,31	20 445,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	294,00	0,00	285,00	285,00	285,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 794,00	0,00	1 785,00	1 785,00	1 785,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 794,00	0,00	1 785,00	1 785,00	1 785,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 702,00		2 444,00	2 444,00	2 444,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 702,00		2 444,00	2 444,00	2 444,00
TOTAL		5 496,00	0,00	4 229,00	4 229,00	4 229,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	16 216,31
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 444,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	91 289,00		91 289,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	147 300,00		147 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 800,00		30 800,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 444,00	2 444,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 890,34		2 890,34
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		272 279,34	2 444,00	274 723,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	18 945,31		18 945,31
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	1 500,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		20 445,31	0,00	20 445,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 300,00		8 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	254 200,00		254 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		268 500,00	0,00	268 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 223,34
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	285,00	0,00	285,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	1 500,00
28	Amortissement des immobilisations		2 444,00	2 444,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 785,00	2 444,00	4 229,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	16 216,31
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	97 092,00	91 289,00	91 289,00
60228	Autres fournitures consommables	8 000,00	7 500,00	7 500,00
6023	Alimentation	25 000,00	26 500,00	26 500,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	5 842,00	5 639,00	5 639,00
604	Achats d'études, prestations de services	5 000,00	6 000,00	6 000,00
60611	Eau et assainissement	150,00	150,00	150,00
60612	Energie - Electricité	2 800,00	2 800,00	2 800,00
60622	Carburants	500,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	50,00	50,00	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	800,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 500,00	17 700,00	17 700,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	11 500,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	14 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	750,00	750,00	750,00
6281	Concours divers (cotisations)	800,00	800,00	800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	148 300,00	147 300,00	147 300,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	148 000,00	147 000,00	147 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 800,00	30 800,00	30 800,00
6561	Secours d'urgence	500,00	500,00	500,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	30 000,00	30 000,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	300,00	300,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		276 192,00	269 389,00	269 389,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	4 011,96	2 890,34	2 890,34
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		280 203,96	272 279,34	272 279,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 702,00	2 444,00	2 444,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	3 702,00	2 444,00	2 444,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 702,00	2 444,00	2 444,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 702,00	2 444,00	2 444,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		283 905,96	274 723,34	274 723,34

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 700,00	8 300,00	8 300,00
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000,00	1 600,00	1 600,00
706	Prestations de services	700,00	700,00	700,00
7088	Autres produits d'activités annexes	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	263 000,00	254 200,00	254 200,00
7473	Participat° Départements	37 000,00	10 900,00	10 900,00
7474	Participat° Communes	200 000,00	220 000,00	220 000,00
7478	Participat° Autres organismes	26 000,00	23 300,00	23 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		276 700,00	267 500,00	267 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
7713	Libéralités reçues	1 500,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		278 200,00	268 500,00	268 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		278 200,00	268 500,00	268 500,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 223,34
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	274 723,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
9002	Opération d'équipement n° 9002 (5)	17 285,40	18 945,31	18 945,31
Total des dépenses d'équipement		17 285,40	18 945,31	18 945,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 500,00	1 500,00	1 500,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 785,40	20 445,31	20 445,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 785,40	20 445,31	20 445,31

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	294,00	285,00	285,00
10222	FCTVA	294,00	285,00	285,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 500,00	1 500,00	1 500,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 794,00	1 785,00	1 785,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 794,00	1 785,00	1 785,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 702,00	2 444,00	2 444,00
28182	Matériel de transport	780,00	780,00	780,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 081,00	647,00	647,00
28184	Mobilier	604,00	605,00	605,00
28188	Autres immo. corporelles	1 237,00	412,00	412,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 702,00	2 444,00	2 444,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 702,00	2 444,00	2 444,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 496,00	4 229,00	4 229,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	16 216,31
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 445,31

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9002 (1)
LIBELLE : OPERATION EQUIPEMENT NON INDIVIDUELLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 777,38	a 0,00	18 945,31	b 18 945,31	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 405,30	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	1 405,30	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 372,08	0,00	17 945,31	17 945,31	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 214,15	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00
2184	Mobilier	10 720,62	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 637,31	0,00	6 445,31	6 445,31	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 945,31
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14 (avec 1 pouvoir)

VOTES :
 Pour : 14
 Contre : \
 Abstentions : \

Date de convocation : 27/03/19

Présenté par LE PRESIDENT (1),
 A marck, le 03/04/2019
 LE PRESIDENT,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A MARCK, le 03/04/19
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 10/04/19 A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL D ADMINISTRATION.

A Marck, le 03/04/19



